

Les Écrivains du dimanche

Règlements du concours

DESCRIPTION DU CONCOURS

Objet	Le CLD de Lajemmerais (ci-après nommé le « CLD » ou l' « organisateur ») organise un concours d'écriture appelé « Les Écrivains du dimanche » (ci-après nommé le « concours »).
Dates	Le concours se déroule du 16 juin au 27 août à 16 h 00.
Description	<ul style="list-style-type: none">• Les participants au concours doivent composer un texte sur le thème annuel;• Le texte présenté doit être inédit;• Un seul texte par participant sera accepté;• Les genres littéraires acceptés sont : nouvelle, récit, conte.
Thème 2010	Le patrimoine de la MRC de Lajemmerais Les auteurs doivent s'inspirer librement du thème « Le patrimoine » pour écrire leur texte. Le patrimoine peut être abordé de plusieurs façons par les participants. Un édifice patrimonial de la MRC de Lajemmerais peut être le lieu où se déroule l'histoire tout comme il peut être le sujet principal du texte. Le jury acceptera toute autre possibilité où la thématique sera respectée.
Format des textes	<ul style="list-style-type: none">• Pour tous les textes :<ul style="list-style-type: none">○ Minimum 2 pages, maximum 5 pages;○ Le tout doit être paginé;○ Dactylographié à double interligne, au recto de la feuille seulement, avec des marges uniformes d'environ 2,5 cm (1 pouce), sur des feuilles de format 8,5 x 11 pouces;○ Le caractère doit être <u>facilement lisible et en 12 points</u>;○ Il est fortement recommandé aux participants et participantes de conserver une copie de leur texte, car les documents ne seront pas retournés.
Pseudonyme	Le texte devra être signé d'un pseudonyme qui doit apparaître au début et à la fin du texte.
Transmission des textes	Deux modes de transmission sont acceptés : par courriel ou par envoi postal. <ul style="list-style-type: none">• Pour les textes envoyés par courriel :<ul style="list-style-type: none">○ Le texte doit respecter les indications données dans le présent règlement quant au format;○ Les formats de fichiers acceptés pour le texte sont les .doc, les .docx et les .pdf uniquement;○ Le texte devra être joint au courriel en pièce jointe;○ Les coordonnées (prénom, nom, adresse postale complète, numéro de téléphone, courriel, âge, pseudonyme et titre du texte) devront être insérées dans le courriel;○ Le tout devra être envoyé à l'adresse suivante : jpatenaude@cldlajemmerais.qc.ca;○ Les textes devront être reçus dans la boîte de courriel avant le 27 août 2010, à 16 h 00.• Pour les textes envoyés par la poste :<ul style="list-style-type: none">○ Le texte doit respecter les indications données dans le présent règlement quant au format;○ Le texte doit être paginé et agrafé dans le coin supérieur gauche;○ Le manuscrit doit être remis en 4 exemplaires identiques (ne pas plier) et imprimé au recto seulement;○ Les coordonnées (prénom, nom, adresse postale complète, numéro de téléphone, courriel, âge, pseudonyme et titre du texte) doivent être insérées dans une enveloppe scellée sur laquelle apparaissent le pseudonyme et le titre du texte;○ Tous les textes devront être envoyés avant la date limite du 27 août 2010, à 16 h 00 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Les Écrivains du dimanche 609, boul. Marie-Victorin Verchères (Québec) J0L 2R0
Conditions d'admissibilités	<ul style="list-style-type: none">• Le concours s'adresse aux résidents permanents demeurant sur le territoire de la MRC de Lajemmerais (Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères);• Il n'y a pas de considérations particulières quant à l'âge des participants;• Les employés du CLD de Lajemmerais, les membres du conseil d'administration, le personnel à l'emploi de la MRC de Lajemmerais, les personnes ayant collaboré à l'organisation du concours et les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours. Il en est de même pour les personnes domiciliées au même endroit que les personnes susmentionnées;• Ne sont pas admissibles au concours, les auteurs ayant déjà publié chez un éditeur reconnu contre rémunération. Est considéré « éditeur reconnu », tout éditeur subventionné par la SODEC et/ou le Conseil des arts du Canada (donc qui assume totalement les frais de publication).

Les Écrivains du dimanche

Règlements du concours

PRIX OFFERTS

Catégories

- Meilleur texte
- Coup de cœur

Valeur des prix

La valeur totale des prix offerts dans le cadre du concours est de 530 \$. La valeur indiquée pour les lots correspond à la valeur marchande de ceux-ci, taxes incluses à la date de rédaction des présents règlements. Cette valeur est mentionnée à titre indicatif et est susceptible de varier.

Description des prix

- Catégorie « Meilleur texte »
 - Publication du texte sur le site Internet du CLD, rubrique « Tourisme et culture », pendant un an;
 - Publication du texte dans le Bulletin culturel électronique de la MRC de Lajemmerais;
 - Logiciel correcteur (113 \$);
 - Livres d'auteurs de la région au choix de l'organisateur du concours (valeur de 60 \$);
 - Chèque cadeau de 75 \$ à La Procure Rive-Sud (librairie);
 - Abonnement de 1 an au magazine Nuit Blanche (39 \$).
- Catégorie « Coup de cœur »
 - Publication du texte sur le site Internet du CLD, rubrique « Tourisme et culture », pendant un an;
 - Publication du texte dans le Bulletin culturel électronique de la MRC de Lajemmerais;
 - Logiciel correcteur (113 \$);
 - Livres d'auteurs de la région au choix de l'organisateur du concours (valeur de 40 \$);
 - Chèque cadeau de 50 \$ à La Procure Rive-Sud (librairie);
 - Abonnement de 1 an au magazine Nuit Blanche (39 \$).

Attribution des prix

- Chaque participant ne peut gagner qu'un seul des prix offerts;
- Entre le 27 août et le 17 septembre, un jury évaluera les textes reçus et conformes aux critères établis par le présent règlement;
- Le jury sera composé de 3 personnes;
- Les critères évalués par le jury seront :
 - La qualité de la langue (20 points);
 - Le respect du thème (10 points);
 - La structure du texte (20 points);
 - L'originalité (25 points);
 - L'intérêt suscité par le texte (25 points).
- Catégorie « Meilleur texte » :
 - Le participant dont le texte aura reçu la meilleure note recevra le prix du Meilleur texte;
 - En cas d'égalité de pointage entre deux ou plusieurs textes qui ont obtenu le plus haut pointage, les membres du jury devront délibérer pour déterminer le meilleur texte.
- Catégorie « Coup de cœur » :
 - Ce prix sera remis à un participant ayant soumis un texte intéressant, mais qui n'a pas eu le plus haut pointage;
 - Les membres du jury devront s'entendre sur un texte qui mérite cette mention. C'est de cette façon que sera déterminé le gagnant de la catégorie « Coup de cœur »;
 - Le lauréat de la catégorie « Meilleur texte » n'est pas éligible à la catégorie « Coup de cœur ».

Annnonce des gagnants et remise des prix

- L'annonce des gagnants dans les deux catégories se fera lors de la journée d'activités littéraires « Les Écrivains du dimanche », organisée dans le cadre des Journées de la culture 2010. Cette activité a lieu le dimanche 26 septembre 2010. L'annonce des gagnants se fera entre 15 h 30 et 16 h 30. Les prix seront aussi remis aux gagnants lors de cette activité.
- Si les gagnants ne sont pas présents lors de l'annonce des gagnants le 26 septembre 2010, ils seront contactés par téléphone, afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.
- Dans l'éventualité où l'organisateur n'arriverait pas à contacter un gagnant ou une gagnante dans un délai de 5 jours ouvrables suivant le premier appel téléphonique, cette personne sera automatiquement disqualifiée et ne pourra pas remporter son prix :
 - Si tel est le cas dans la catégorie « Meilleur texte », le prix serait attribué à la personne ayant obtenu le deuxième plus haut pointage. Si cette personne est la même que celle qui a obtenu le prix « Coup de cœur », le prix serait attribué à la personne ayant obtenu le troisième meilleur pointage. Cette personne sera aussi contactée par téléphone, dans les

Les Écrivains du dimanche

Règlements du concours

48 heures suivant la détermination du nouveau récipiendaire. La même procédure s'appliquera s'il y a d'autres disqualifications, et ce, jusqu'à ce que l'ensemble des participants aient été rejoints;

- Si tel est le cas dans la catégorie « Coup de cœur », le jury devrait déterminer un nouveau texte « Coup de cœur ». Cette personne sera aussi contactée par téléphone, dans les 48 heures suivant la détermination du nouveau récipiendaire. La même procédure s'appliquera s'il y a d'autres disqualifications, et ce, jusqu'à ce que l'ensemble des participants aient été rejoints.
- Chacun des individus contactés pour avoir gagné un prix, devra le réclamer selon les instructions du CLD, à partir du 26 septembre et au plus tard le 29 octobre 2010, à 16 h.

AUTRES CONDITIONS

- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté et sans rapport avec les gagnants ou les gagnantes, l'organisateur ne peut pas offrir l'un des prix décrits dans les présents règlements, ou une partie d'un des prix, il le remplacera, à sa seule discrétion, par un prix de valeur équivalente.
- Le prix offert à un gagnant ou à une gagnante devra être accepté tel que décerné et ne pourra être échangé, substitué à d'autres prix ou transféré à une autre personne.
- En cas de refus par une personne gagnante de recevoir son prix, l'organisateur du concours sera libéré de toute obligation de remise de prix envers celle-ci.
- Le CLD ne peut être tenu responsable des textes perdus, mal acheminés ou en retard, mal identifiés, endommagés ou détruits, y compris en raison d'un problème lié au service postal, ou de toute défaillance, pour quelque raison que ce soit, du site Internet, pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur d'un participant ou d'une participante.
- L'organisateur du concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet soit accessible ou fonctionnel, sans interruption, pendant la durée du concours ou qu'il soit exempt de toute erreur.
- L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au présent concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
- En acceptant son prix, chaque personne gagnante autorise l'organisateur du concours à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, une déclaration relative au prix et son lieu de résidence à des fins publicitaires pour le concours, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- Pour obtenir une copie du présent Règlement, vous pouvez :
 - visiter le site Internet : www.lajemmerais.ca;
 - téléphoner au 450 583-3303, poste 230.
- Toute participation ne respectant pas l'un ou l'autre des critères ne sera pas prise en compte.

Entente de principe Toute personne qui participe au concours est considérée comme ayant pris connaissance des règlements et critères et les accepte tels que stipulés.

Informations CLD de Lajemmerais
450 583-3303 poste 230
514 336-1961 poste 230
